

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n° 1 : Attribution d'une subvention pour le soutien à la réhabilitation des installations

Monsieur le Président rappelle au bureau les délibérations du 12 décembre 2018 et du 4 avril 2019 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Le demandeur cité en objet a déposé un dossier que le service assainissement a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. L'aide peut maintenant être attribuée pour un montant de 6352.50 €

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le soutien à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à M.BECKER au 5, rue Sainte-Marie – à Château-Rouge pour un montant de 6352.50 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n° 2 : Marché de prestations intellectuelles-Etude préopérationnelle OPAH – Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est achevée et que l'analyse des offres a été effectuée. Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du CALM SOLIHA MOSELLE est mieux disante.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché au CALM SOLIHA MOSELLE pour un montant de 59000 € HT
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Etude préopérationnelle OPAH – OPAH-RU – Demande de subvention

Monsieur le Président informe le bureau que l'étude citée en objet peut faire l'objet d'un soutien financier de la région et de l'Etat et qu'il convient d'autoriser le Président à déposer les demandes auprès de l'Etat et de la Région.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à solliciter la Région GRAND EST et de l'ANAH pour soutenir financièrement l'étude préopérationnelle OPAH – OPAH-RU lancée par la CCHPB sur la base du plan de financement suivant :
 - Coût de l'étude : 59000 € HT
 - Subvention Région Grand EST (ou Banque des territoires) : 30% soit 177 000 € HT
 - Subvention ANAH : 50% soit 29500 € HT
 - Autofinancement CCHPB : 20% soit 11800 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Marché des travaux – Fourniture, Installation, Exploitation, et maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables – Modification du marché public n° 1

Monsieur le Président informe le bureau qu'ENEDIS a informé la CCHPB que l'implantation d'un transformateur lié aux bornes à forte puissance reste à la charge de l'intercommunalité. Dans un souci de suivi des travaux, il est proposé de modifier le marché d'installation des bornes en confiant cette prestation au titulaire puisqu'il y a de nombreuses interfaces entre les équipements.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la modification du marché public n°1 pour le marché cité en objet, pour un montant de 66911.88 € HT, faisant passer le montant du marché de 316 244 € HT à 383 155,88 € HT, soit une plus value-value de 21,15%
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Mme Angélique JARDON

Monsieur le président informe le bureau de la démarche de Mme JARDON, ancien agent de restauration de la CCHPB, qui conteste le non-renouvellement de son contrat. Après avoir, comme les textes le prévoient, participé à une médiation qui s'est déroulée en juin 2021, la CCHPB s'est vue notifier un projet de protocole d'accord transactionnel qui prévoit le versement d'une indemnité de 18000€ à Mme JARDON.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel cité en objet
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe le bureau que les tensions sur la trésorerie sont importantes à cause du délai de recouvrement des factures OM et de retards de paiement du SYDEME et qu'il conviendrait de renouveler une ligne de trésorerie. Son montant serait fixé à 700 000 € pour une durée d'un an.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € auprès de la Banque postale avec les caractéristiques suivantes :
Montant : 700 000 €
Durée : 1 an
Taux : Fixe à 0.54%
Facturation des intérêts : trimestrielle. Base de calcul 30/360
Commission d'engagement : 700 €
Commission de non-utilisation : entre 0,05% et 0,15% en fonction du montant non utilisé
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Le demandeur ci-dessous a déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :
 - Au P'tit Grain de Beauté : 3800 € dont 3300 € d'aides à l'investissement et 500 € pour la création d'emplois
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Attribution de subvention à la Ligue contre le Cancer

Monsieur le Président explique au bureau que suite au décès d'André BOUCHER, plusieurs communes ont émis le souhait de faire un don à la Ligue contre le cancer. Il propose au bureau que la CCHPB s'acquitte de ce don pour le compte des communes à hauteur de 1000 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention à la Ligue contre le Cancer à hauteur de 1000 € dans le cadre de la délégation allouée par le Conseil Communautaire lors du vote du budget primitif,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°9 : Assurance – acceptation de l'indemnité de sinistre

Monsieur le Président explique au bureau que suite à une fuite d'un chauffe-eau de l'hôtel communautaire, il propose d'accepter l'indemnité de sinistre correspondante pour un montant de 1359.60 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnité de sinistre pour un montant de 1359,60 € liée à la fuite d'un chauffe-eau à l'hôtel communautaire.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,